

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 26  
Date de la convocation : 19 septembre 2008



N° 65

L'an deux mille huit et le vingt cinq du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS :** Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS :** Mme ROMERO en faveur de Mme CARRETIER  
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE

**ABSENTES:** Mmes FONS VINCENT, CONFAIS, TARAYRE

**BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION des RESULTATS 2007 - MODIFICATION**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°54 relative à l'affaire reprise en objet. Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'annuler cette délibération et de la remplacer par celle reprise ci-dessous.

Le Compte Administratif 2007 qui a été voté met en évidence un excédent d'exploitation de 74 740.43 € au 31 décembre 2007.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'affecter une partie de l'excédent à l'équilibre de la section d'investissement, soit 26 761.10 €
- D'affecter le solde soit 47 979.33 € à l'excédent reporté 2008
- Considérant que le reversement au budget général de l'excédent d'un budget annexe n'est possible que de façon ponctuelle et si l'excédent n'est pas nécessaire à court terme, au financement des dépenses d'investissement
- Considérant qu'aucun investissement nouveau n'est programmé à court terme en dehors de ceux déjà inscrits au budget 2008
- De reverser une partie du solde d'exploitation, soit 47 000 € au budget principal (compte 7551 excédent des budgets annexes) par le biais du compte 672 (reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le ... 10 / 10 / 2008 ...  
et publication  
le ... 11 / 10 / 2008 ...

